

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tel : ++32.71.59.12.38, fax : ++32.71.59.22.29, internet : <http://www.fci.be>

Epreuve internationale de terrier au renard pour chiens de déterrage (InterBau)

Règlement d'épreuve FCI

avec octroi du CACIT pour obtention du titre de Champion de travail international (C.I.T.)
de la FCI



1^{er} janvier 2016

Préambule

Depuis longtemps, les teckels et les terriers sont élevés pour le travail sous terre et l'utilisation à la chasse. Cette épreuve avec octroi du CACIT illustre le large spectre des possibilités d'utilisation des chiens de déterrage pour la chasse. Le concours est ouvert à tous les chiens de déterrage de la FCI, dont le standard FCI est soumis à une épreuve de travail, facultative ou obligatoire.

Tous les pays membres et partenaires sous contrat de la FCI peuvent effectuer l'InterBau, à condition de respecter la protection des animaux, le présent règlement d'épreuve, ainsi que les législations nationales concernées.

Candidature à l'organisation de l'épreuve

Une organisation nationale qui souhaite organiser une Interbau de manière responsable, peut en charger une des organisations sous sa tutelle. Elle doit informer au plus tard 3 mois avant l'épreuve le Secrétariat de la FCI au sujet de son intention. La candidature doit mentionner les points suivants:

- Lieu et date de l'épreuve

Après vérification des données, le Secrétariat de la FCI accorde, dans un délai de maximum 1 mois, à l'organisation nationale l'autorisation pour la réalisation de l'InterBau.

Le club de race national respectif (p.ex. le CAT) est responsable d'une publication appropriée dans la presse spécialisée des pays membres de la Commission de chiens de déterrage de la FCI. L'InterBau ne sera pas publié par le bureau de la FCI. La demande d'autorisation de l'octroi du CACIT pour le CIT (Champion International de travail) de la FCI doit être effectuée par le club de race national auprès de l'organisme national habilité (p.ex. la SCC).

L'organisateur des épreuves a l'obligation de distribuer des fiches d'inscription pour l'épreuve.

Au plus tard 3 mois après les épreuves, l'organisation nationale (p.ex. la SCC) doit transmettre le catalogue et la liste des chiens proposés pour le CACIT et le RCACIT au Secrétariat de la FCI.

Afin de pouvoir organiser une épreuve avec octroi de CACIT, il faut réunir un minimum de six inscriptions.

A cette épreuve, les conducteurs intéressés peuvent s'inscrire directement auprès du responsable de l'épreuve. L'inscription auprès d'une organisation nationale n'est pas nécessaire.

Règlement de l'épreuve et responsabilité

Avec son inscription à l'Interbau, le participant accepte le présent règlement. Toute responsabilité de l'organisateur pour les chiens et les personnes accidentés ou d'autres préjudices causés par le déroulement de l'épreuve est formellement exclue. En participant à l'épreuve, le participant accepte cette condition.

Contenu de l'épreuve

Les chiens participants seront examinés, lors d'une manifestation d'un jour, dans la discipline suivante :

- Travail sous terre au renard en terrier artificiel avec contact

Conditions d'admission

A cette épreuve ne sont admis que les chiens de déterrage. Ils disposent d'un pedigree de la FCI et sont enregistrés au livre des origines de l'organisation nationale du pays où le propriétaire a sa résidence légale.

Les justificatifs suivants sont à fournir au responsable de l'épreuve lors de l'inscription à l'InterBau, sous forme de photocopies :

- Pedigree (recto/verso)
- Attestation d'un qualificatif minimal « très bon » en exposition **nationale avec octroi du CAC**
- Justificatif du virement des frais d'inscription sur le compte de l'organisateur

Les chiennes en chaleur et les chiens soupçonnés de ne pas être en bonne santé sont exclus de l'épreuve.

Organisation sur place

L'organisateur mandaté du pays hôte respectif est seul responsable de tout ce qui concerne la réalisation administrative et technique de l'InterBau. Le risque financier lui incombe.

Juges

- Un juge ne peut pas juger un chien dont il est l'éleveur, le propriétaire ou le copropriétaire, qu'il a dressé ou conduit, si depuis le changement de propriétaire ou du contrat de dressage un délai d'au moins 6 mois ne s'est écoulé, avant que le juge n'officie à l'InterBau. Cela est également valable pour les chiens appartenant aux membres de sa famille ou à sa / son partenaire.
- Une discussion détaillée entre les juges doit avoir lieu avant l'épreuve, afin de s'assurer d'un déroulement réglementaire et d'un jugement homogène.
- En particulier, le déroulement de l'épreuve doit être convenu avec précision, en accord avec le responsable de l'épreuve, parce que la configuration du terrier artificiel peut varier d'un pays à l'autre.
- Le déroulement chronologique des éléments clés du travail à juger doit être minuté par les juges, moyennant chronomètre, dans le carnet de juge.
- Un groupe de juges est composé de deux juges.
- Si l'InterBau est ouverte aux chiens de déterrage, il est obligatoire d'engager un juge pour teckels, ainsi qu'un juge pour terriers.
- Si l'InterBau n'est ouverte qu'à une seule race de chiens de déterrage, ne seront invités que des juges de la race concernée.
- Les aspirants juge sont admis à l'InterBau pour un module de formation, mais ne peuvent pas remplacer un juge. Ils doivent couvrir eux-mêmes les frais afférents.
- Par groupe de juges, un juge de travail étranger international pour teckels ou terriers de chasse allemands doit être invité.
- Les juges étrangers ne sont admis que sur autorisation écrite de leur organisation canine nationale. Cette autorisation doit être obtenue, à la demande de l'organisateur, en temps utile par l'organisation canine nationale du pays organisateur.
- Les juges et aspirants juge doivent être munis de l'actuel règlement FCI de l'InterBau, le cas échéant, d'une traduction conforme du règlement dans leur langue maternelle.

- L'organisateur du pays hôte se charge d'inviter les juges. En outre, les organisateurs sont responsables d'indemniser les juges pour leurs frais, selon les tarifs FCI en vigueur, tels que constatés dans le « Règlement des expositions canines de la FCI, droits des juges, droits des juges qui se rendent à des expositions internationales de la FCI en dehors de leur pays de résidence. »

Exigences à l'InterBau

- L'épreuve InterBau est réalisée en terrier artificiel.
- Les terriers en forme de 8, ainsi que ceux en forme de U sont autorisés, selon la construction courante du pays hôte.
- Les dimensions intérieures de la construction doivent correspondre aux normes du Deutscher Jagdterrier Club, à savoir au moins 18 cm de large et 20 cm de haut pour les galeries. L'étranglement de la descente et de la remontée mesure au moins 16 cm de large et 18 cm de haut.
- Le terrier est conçu de façon à ce qu'aucune lumière ne puisse pénétrer, mais que l'ensemble du terrier puisse être ouvert sur toute la longueur, y compris les maires.
- Le terrier doit être équipé de fanions, plumes ou autres dispositifs afin de pouvoir suivre le déroulement du travail du renard et du chien.
- Les juges sont tenus de procéder à l'inspection détaillée du terrier artificiel avant le début de l'épreuve. Les terriers non-conformes aux indications ci-dessus seront refusés.
- Les renards utilisés doivent être adultes, en bonne santé et vaccinés contre la rage. Leur dentition doit être complète et en état de défense.
- Est à prévoir un renard pour trois chiens inscrits.
- Pour un terrier en forme de 8, le temps de travail maximal est de 30 minutes.
- Pour le terrier en forme de U, le temps de travail maximal est de 15 minutes.
- Avant le début de l'épreuve, l'ordre de passage des chiens et des renards est tiré au sort par le responsable de l'épreuve en présence des conducteurs et des juges.
- Après le tirage au sort, les juges informent les conducteurs du déroulement précis de l'épreuve.
- Il y a lieu de publier la liste des équipes participantes dans un catalogue.

Matières d'examen de l'InterBau

- a) Epreuve dite passage à vide
 - Avant le début de l'épreuve, il y a lieu de faire passer le renard dans l'installation, y compris dans la descente et la remontée, avant de le ressortir à l'accueil.
 - Pendant le passage du chien, aucun fauve ne doit se trouver dans le terrier.
 - Ensuite, tous les chiens, l'un après l'autre, dans l'ordre des numéros tirés au sort, sont jugés au passage dans le terrier vide.
 - Les chiens donnant de la voix de façon soutenue dans un endroit de l'installation sont éliminés de l'épreuve ultérieure. Des abois courts, même répétés, de passion ou dans un passage difficile ne sont pas considérés comme faute éliminatoire. Les chiens qui refusent le passage à vide, mais qui réussissent ensuite l'épreuve au terrier habité, ont prouvé leur aptitude.
- b) Déroulement de l'épreuve au terrier habité
 - Maintenant le renard doit être introduit dans la première maire, avec les grilles fermées.

- Afin d'éviter que le chien à juger n'aperçoive le renard avant le début du travail, le chien n'est amené à proximité du terrier qu'après l'introduction du renard dans la maire.
- Il est permis de détacher et d'encourager le chien jusqu'à ce qu'il ait trouvé la première fois, et seulement à partir de l'entrée du terrier.
- Durant toute la durée du travail du chien, le conducteur doit rester à l'entrée du terrier. Il ne peut quitter cet endroit que sur invitation des juges.
- Des encouragements répétés d'un chien silencieux, mais demeurant à l'intérieur du terrier, doivent avoir comme conséquence la réduction des notes pour la persévérance et la passion.
- Le chien peut être réintroduit dans le terrier, par l'entrée, plusieurs fois.
- Lorsque le chien a trouvé le renard dans la première maire et donne de la voix de façon continue, le renard est à faire passer dans la galerie, par la descente et la remontée, jusqu'au travail suivant.
- La suite du travail, préalablement communiqué aux conducteurs lors du tirage au sort, se fait selon la configuration du terrier concerné.

c) Critères de jugement

- Les chiens qui mettent plus d'une minute, du moment où on le lâche, avant d'accepter (de rentrer dans) le terrier, sont éliminés.
- Les chiens qui au bout de trois minutes, du moment où on le lâche, n'ont pas trouvé le fauve sont éliminés.
- Les chiens qui quittent le terrier trois fois pendant la durée de l'épreuve sont éliminés.
- La note 4 pour le «mordant» n'est accordée que lorsque le chien fait preuve d'une performance exceptionnelle.
- La persévérance est démontrée par une méthode de travail ininterrompu du chien.
- Des interruptions répétées du travail face au fauve se soldent par des notes moins élevées.
- La passion est démontrée lors de l'entrée du chien dans le terrier, nécessitant peu ou pas d'encouragements de son maître, sa façon de maîtriser la descente et la remontée, ainsi que l'agressivité au travail d'accu face au fauve.
- Afin d'obtenir un «très bon» à la voix, le chien doit donner de la voix de façon continue, devant le fauve. Le chien qui abandonne l'accu afin de chercher un autre accès au renard, doit le faire en silence, ce qui ne diminue pas la note.
- Si le chien abandonne le travail pour quitter le terrier sans vouloir y retourner dans le délai réglementaire d'une minute, il ne réussit pas l'épreuve.

Notes

Les juges disposent des notes d'appréciation suivantes :

4 = très bon

3 = bon

2 = suffisant

1 = passable

0 = insuffisant

Coefficient

Le coefficient indique le degré de difficulté du critère évalué.

Le COEFFICIENT 1 indique une aptitude naturelle accessoire du chien ou un exercice très facile pour conducteur et chien.

Le COEFFICIENT 8 indique une aptitude naturelle importante ou un exercice très difficile pour conducteur et chien.

La NOTE multipliée par le COEFFICIENT donne le nombre de points pour le critère noté par le collège de juges.

Attribution des points à l'InterBau

Un classement par prix n'a pas lieu. Le nombre de points maximal à atteindre est de 100.

	Note	Coefficient	Nombre de points
Matières d'examen:			
Mordant	4	8	32
Persévérance	4	8	32
Passion	4	5	20
Voix	4	4	16

Nombre maximum de points **100**

Pour l'obtention du CACIT pour le titre de C.I.T. (Champion International de Travail) de la FCI, 100 points sont nécessaires. Le chien doit avoir atteint l'âge de 15 mois.

Attribution multiple du CACIT :

Le CACIT peut être accordé à tous les chiens de déterrage ayant obtenu 100 points.

Afin de réussir l'InterBau, les notes, respectivement points ci-après sont nécessaires :

	Note	Coefficient	Nombre de points
Matières d'examen:			
Mordant	2	8	16
Persévérance	2	8	16
Passion	2	5	10
Voix	2	4	8

Nombre minimal de points requis pour réussir l'épreuve 50

Vainqueur de l'InterBau

Lorsque plusieurs chiens avec le même nombre de points sont en tête, les critères ci-dessous, dans l'ordre cité, départagent les ex aequos :

- a) Le travail excellent et exceptionnel.
- b) Le chien qui a pu finir l'épreuve dans le temps le plus court.
- c) Le chien plus jeune.

Recours

Les jugements énoncés par les juges sont définitifs et irrévocables. Des recours contre des erreurs de procédure et / ou frauduleuses doivent être déposés avant la fin de l'épreuve, uniquement par le conducteur du chien auprès du responsable de l'épreuve.

Une caution du montant de l'inscription multiplié par trois est à déposer immédiatement. Si le recours s'avère non-fondé, la caution est déchu. Dans ce cas, la caution est attribuée au porteur du risque financier, l'organisateur.

Les recours seront traités par un comité.

- Il est composé du responsable de l'InterBau ainsi que de deux experts nommés par l'organisateur, qui ne sont pas concernés en tant que juges par le recours.
La décision de ce comité est définitive.

Entrée en vigueur

Ce règlement a été adopté par la Commission des chiens de déterrage lors de la réunion de ses délégués du 13 février 2011 à Volendam, Pays Bas, et entre en vigueur le **1^{er} juillet 2012**.

Il annule tous les règlements précédents et décisions succinctes.

Le texte allemand est la version originale.

Le Comité Général de la FCI a approuvé ce règlement d'épreuve lors de sa réunion d'avril 2012 à Vienne.

Les modifications en caractères gras et italiques ont été approuvées par le Comité Général de la FCI à Zagreb, novembre 2015.